



Championnat National FSGT 2015
Le Caylar en Larzac
4 et 5 Juillet 2015

Règlement du Championnat National F.S.G.T. de Vélo Route 2015.

Le label "**Champion National**" est accordé à partir du moment où au moins dix Comités se sont engagés, et désigne le Champion National.

En dessous, le label de "**Critérium National**" est attribué. Pour les catégories Minimes Filles et Cadettes sont regroupées avec leurs catégories respectives. Chaque catégorie sera récompensée.

Pour les féminines : Un maillot à la première des moins de 40 ans (Junior, espoir, senior) et un maillot à la première des + de 40 ans et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

Qualification

Ces Championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 02 avril 2015 et répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- | | |
|------------------|------------------------|
| - Minimes (F/G) | né(e)s en 2001 et 2002 |
| - Cadet (te) s | né(e)s en 1999 et 2000 |
| - Juniors | nés en 1997 et 1998 |
| - Espoirs | nés entre 1993 et 1996 |
| - Seniors | nés entre 1976 et 1992 |
| - Vétérans | nés entre 1966 et 1975 |
| - Super Vétérans | nés entre 1956 et 1965 |
| - Anciens | nés en 1955 et avant |
| - Féminines | nées en 1998 et avant |

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque Comité ne pourra pas engager plus de 3 équipes de 5 coureurs dans chaque course.

Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du Championnat si un coureur titulaire est absent).

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la saison en cours, ou à trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) entre le 1^{er} juin de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.

* -Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la saison en cours entre le 1^{er} juin de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements a ce fédéral.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2015 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2014 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2015.

* -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé élite ou 1^{er} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou ayant marqué + de 200 points au cours des 2 dernières saisons ne sera pas admis.

* -Voir règlement national Article 15

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 11 JUIN 2015. Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'un même Comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible.

Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

Matériel

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.
les caméras installées sur celui-ci est interdite.
- Les développements maximum seront de 7,01 m pour les Minimes garçons et filles et de 7,62 m pour les Cadets et cadettes.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés, **les vélos à assistance électrique et vélos couché sont interdits.**
- Les adaptateurs sont interdits.

Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité où l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30 mn avant le départ de l'épreuve.

Déroulement des épreuves

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil du circuit et de l'ordre de :

- | | | |
|---------------------|---|---------|
| * Minimes | = | 40,0 km |
| * Minimes Féminines | = | 30,0 km |
| * Cadets | = | 60,0 km |
| * Cadettes | = | 30,0 km |
| * Juniors | = | 80,0 km |

* Espoirs	=	90,0 km
* Seniors	=	100,0 km
* Vétérans	=	80,0 km
* Super Vétérans	=	70,0 km
* Anciens	=	60,0 km
* Féminines	=	60,0 km

L'appel des coureurs se fera nominativement et 15 minutes avant l'heure de départ.

L'ordre des départs se fera Champion sortant, Champions Inter Régionaux et Régionaux, Départementaux le cas échéant (pour les comités qui ne sont pas regroupés en région), Comité organisateur, puis les autres Comités par équipe de 5 coureurs suivant l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat de CNAV.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classer à leur place.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture dépannage échappés, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), voitures neutres de dépannage, trois véhicules de dépannage. Un numéro d'ordre sera attribué lors de la réunion d'information.

Pour toutes les épreuves, chaque Comité ayant une voiture de dépannage devra fournir un commissaire qui prendra place dans un autre véhicule.

Véhicule premiers secours, voiture balai. Tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

Changement de matériel

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Ravitaillement

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une seule zone fixée par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

Récompenses fédérales

Le Champion National se verra remettre le maillot de Champion Fédéral, et médaille fédérale aux trois premiers.

Le vainqueur du Critérium National se verra remettre un écusson qu'il devra porter sur son maillot de route et médaille distinctive aux trois premiers.

Un challenge avec le label "Champion National par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Les équipes de cinq coureurs seront désignées au moment des engagements qui concourront pour ce prix d'équipe (le Comité n'ayant engagé que trois coureurs pourront bien sûr participer à ce prix d'équipe).

Echauffements

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du Comité du coureur concerné.

Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Championnat à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo

de la F.S.G.T.

14-16 Rue de SCANDICCI

93508 PANTIN CEDEX

Règlement du Championnat National 2015 F.S.G.T.

Contre la Montre par Equipes de 4 coureurs

Qualification

Ces Championnats sont ouverts aux adhérents FSGT dont la licence a été validée avant le 2 avril 2015. Les équipes peuvent être composées de coureurs des catégories d'âges suivantes :

- Juniors
- Espoirs
- Seniors
- Vétérans
- Super Vétérans
- Anciens
- Féminines senior (l'équipe peut être composée de plusieurs comités)

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la saison en cours, ou à trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) entre le 1^{er} juin de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements à ce fédéral.

* -Chaque coureur doublement licencié (homme ou femme) devra justifier la participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la saison en cours entre le 1^{er} juin de l'année précédente et la date limite de clôture des engagements à ce fédéral.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2015 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et 400 points (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2014 ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2015.

* -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé élite ou 1^{er} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou ayant marqué + de 200 points au cours des 2 dernières saisons ne sera pas admis.

* -Voir règlement national Article 15

Chaque Comité peut engager le nombre d'équipes de 3 ou 4 coureurs qu'il désire. Le nombre maximum d'équipes admises au départ est de 25 (vingt-cinq).

LES ENGAGEMENTS DEVRONT PARVENIR A LA FEDERATION AVANT LE 11 JUIN 2015.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

Toute équipe n'atteignant pas le nombre minimum de trois coureurs pourra s'engager auprès de la Fédération, qui la complètera avec une autre se trouvant dans le même cas.

Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'une même équipe devra revêtir un maillot identique (club ou comité).

Matériel

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve.

Les caméras sur les casques sont interdites.

- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs. **Sont interdits les vélos à assistance électrique.**

Déroulement des épreuves

- L'ordre des départs se fait par tirage au sort. Il est affiché la veille de la course dans le local de retrait des dossards et à la réunion d'information.
- Les équipes s'élancent de 3 en 3 minutes.
- Le Comité vainqueur l'année précédente partira en dernière position.
- L'absence d'une équipe ne change pas l'horaire général des départs.
- Si une équipe est en retard, elle pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Les coureurs doivent impérativement rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est interdit à toutes les équipes rejointes par une concurrente de se mettre à moins de 25 mètres du dernier coureur de celle qui vient de la doubler.
- Le temps est pris sur le 3^{ème} coureur franchissant la ligne d'arrivée.

Changement de matériel

Le changement de roues et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers. Il se fait sur le côté droit de la chaussée, à l'arrière du dernier coureur de l'équipe. Les voitures suiveuses sont autorisées ; elles se trouvent impérativement à au moins 10 mètres derrière le dernier coureur de l'équipe. Elles roulent feux de croisement allumés.

Récompenses fédérales

Chaque équipier champion se verra remettre une écharpe et la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} équipes recevront une médaille.

Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraîne la disqualification de l'équipe.

Réclamation

Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de 15 jours après le Championnat au siège de la fédération, à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo F.S.G.T.

14-16 Rue de Scandicci - 93508 PANTIN CEDEX